



DIEC/25-1054-1794 du 14/07/2025

**AVIS D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT PAR LA VOIE DU PACTE POUR L'ACCES AU CORPS
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS - SESSION 2025**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. DALMASSO - DIEC 3.04 - chef du bureau des concours - Tel : 04 42 91 72 07 - Courriel : thibault.dalmasso@ac-aix-marseille.fr - Mme BOIREAUD - DIEC 3.04 - gestionnaire concours ASS - Tel : 04 42 91 72 13 - Courriel : melody.boireaud@ac-aix-marseille.fr

Retrouvez toutes les informations (conditions d'inscription, programmes, épreuves...) sur les pages nationales consacrées au Système d'Information et d'Aide aux Concours :
<https://www.education.gouv.fr/recherche/tag/concours-de-recrutement>
(personnels administratifs, sociaux et de santé)

Le contingent d'emplois autorisé pour ce recrutement dans l'académie d'Aix-Marseille est fixé à 1 poste d'adjoint administratif.

1. Conditions d'accès au dispositif PACTE

Vous pouvez candidater à ce recrutement si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Jeunes de moins de 28 ans, sans diplôme ni qualification professionnelle, ou titulaires d'un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (les titulaires d'un CAP ou BEP sont éligibles) ;
- Personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de 45 ans et plus, et bénéficiaires de l'un des dispositifs suivants :
 - Revenu de solidarité active (RSA),
 - Allocation spécifique de solidarité (ASS),
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH),
 - Revenu minimum d'insertion (RMI) ou allocation de parent isolé (API) pour les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Par ailleurs, vous devez :

- Être de nationalité française, ou
- Être en cours de naturalisation, ou
- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse.

2. Localisation géographique du poste

- DSDEN 04, Digne-les-Bains

3. Nature du contrat PACTE

- Contrat à durée déterminée de 12 à 24 mois à temps plein, avec une période d'essai de 2 mois ;
- Formation en alternance incluse, visant l'acquisition d'une qualification en lien avec l'emploi exercé ;
- À l'issue du contrat, titularisation possible dans le corps des adjoints administratifs, sous réserve d'un avis favorable de la commission d'évaluation.

4. Modalités d'inscription et déroulement du recrutement

Les candidats doivent transmettre leur dossier (incluant un descriptif du parcours et, le cas échéant, les expériences professionnelles) à l'agence France Travail de leur lieu de résidence.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter votre agence France Travail ou consulter le site : www.francetravail.fr

- Date limite de dépôt des candidatures : **10 septembre 2025**

Les dossiers seront examinés par une commission de sélection. Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour un entretien.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

**Le recteur de la région académique PACA,
Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,**

Vu l'ordonnance du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement PACTE d'adjoints administratifs, organisé par le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille est composée ainsi qu'il suit :

Président :

Madame BOURDAGEAU Corinne

Cheffe de la division de l'accompagnement des personnels,
Rectorat d'Aix-Marseille

Membres de la commission :

Monsieur ADROGUER Olivier

Secrétaire général, DSDEN 04

Monsieur SADAILLAN Pascal

Chef du bureau des personnels administratifs et des
personnels jeunesse et sports, Rectorat d'Aix-Marseille

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Aix-en-Provence, le 09 juillet 2025

Benoît DELAUNAY